

RÈGLEMENT DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

GYMNASTIQUE MASCULINE

COUPES INTERCLUBS

SAISON 2021-2022

FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

WWW.FSCF.ASSO.FR



@LaFSCF

1. TABLE DES MATIERES

1. Table des matières	2
2. LA LICENCE FSCF	3
3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2021-2022	3
4. DATES D'INSCRIPTIONS	3
5. REGLES GENERALES	3
5.1 ORGANISATION	3
5.2 REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE	4
5.2.1 DISCIPLINE GENERALE.....	4
5.2.2 TENUE ET DISCIPLINE.....	5
5.3 REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION	7
5.3.1 ENTRAINEURS ET JUGES.....	7
5.3.2 GYMNASTE BLESSE EN COMPETITION.....	7
5.3.3 NON PARTICIPATION D'UN GYMNASTE A UN AGRES	7
5.3.4 JUGES.....	8
6. EPREUVES – COTATION	9
6.1 FACTEURS DE NOTATION 1ERE DIVISION	9
6.2 FACTEURS DE NOTATION 2EME DIVISION.....	10
7. Composition des équipes	10
7.1 1ERE DIVISION	10
7.2 2EME DIVISION.....	10
8. CLASSEMENT TOUR REGIONAL ET FINALE	11
8.1 CLASSEMENT 1ERE DIVISION.....	11
8.2 CLASSEMENT 2EME DIVISION	11
9. RECOMPENSES	11
10. ALLOCATION DE DEPLACEMENT	11

2. LA LICENCE FSCF

Gymnastes : La présentation de la licence AC (Activité Compétition) avec la mention « gymnastique masculine » est obligatoire pour les gymnastes à chaque championnat, conformément aux RGA (Règlements Généraux des Activités) et RSA (Règlement Spécifique de l'Activité). La non-présentation de cette licence entraînera la non-participation à la compétition. Néanmoins, si un fichier prouvant que le gymnaste est licencié peut être produit, il sera autorisé à concourir, s'il est en mesure également de prouver son identité. Cette disposition ne sera valable que pour le 1^{er} tour régional. Il conviendra de récupérer une licence pour la finale.

Juges : Seuls les juges licenciés pourront s'inscrire, et ne seront comptabilisés dans les quotas de l'association. Leurs licences seront vérifiées via le logiciel fédéral en amont des Coupes nationales interclubs, les juges absents du listing seront contactés et devront se mettre en règle avant la compétition.

3. CATÉGORIES D'ÂGE ET DE NIVEAUX – SAISON 2021-2022

	Poussin 2012-2011	Benjamin 2010-2009	Minime 2008-2007	Cadet 2006-2005	Junior 2004-2003	Senior <=2002	Nombre
1 ^e Division		X	X	X	X	X	Minime - Benjamin : 1/3 Cadet - Junior : 1/3 Senior : 1/3
2 ^e Division	X	X	X	X	X	X	Pupille : 2/4 Adulte : 2/4

4. DATES D'INSCRIPTIONS

	Date ENGAGEMENTS	Date COMPETITION
1 ^{er} tour	Date fixée par le comité régional	Avant le 21/03/2022
Finales	A compléter 01/04/2022	07-08/05/2022

5. REGLES GENERALES

5.1 ORGANISATION

La FSCF met en compétition, chaque année :

- la coupe nationale interclubs 1^{ère} division,
- la coupe nationale interclubs 2^{ème} division
- le challenge Jean BOUCHER

La commission nationale de gymnastique masculine est seule habilitée pour prendre toutes décisions concernant ces coupes nationales interclubs, y compris pour les cas non prévus au présent règlement.

Cette compétition se déroule en deux tours :

- un tour régional est organisé par chaque Comité Régional ou Territorial, avec possibilité de sélection départementale, en cas de besoin, suivant le nombre d'équipes engagées. Tout comité organisant un 1^{er} tour doit informer la CNGM avant le 31 janvier.
- une finale nationale réunit les équipes de première division et de deuxième division qualifiées à l'issue des tours régionaux.

A l'issue du 1^{er} tour, les résultats devront être envoyés à la fédération dans les 48 heures.

Les questionnaires techniques permettent de prévoir le déroulement des épreuves, d'établir un horaire de passage, d'organiser le contrôle des licences et le jury. Ils sont transmis au comité régional ou territorial ou à la fédération.

Les questionnaires logistiques permettent de prévoir l'organisation logistique de la compétition. Ils sont transmis au comité d'organisation local.

Pour la finale, l'organisation et les consignes du jury pour chaque épreuve, seront précisées sur le site internet de la fédération (Organigramme, horaires).

Pour les cas particuliers le jour de la compétition, **le directeur de concours est habilité à prendre les mesures nécessaires** au bon déroulement des épreuves.

5.2 REGLES DE TENUE ET DISCIPLINE

5.2.1 DISCIPLINE GENERALE

Sous peine de privation de récompenses, les gymnastes ayant participé à la compétition sont tenus :

- de participer aux productions gymniques du palmarès pour lesquelles ils auront été désignés
- de participer aux remises des récompenses en tenue gymnique
- de se conformer aux directives données par les officiels

Les entraîneurs sont tenus d'exercer une surveillance constante sur leurs gymnastes qui ne doivent pas :

- circuler ou stationner sur le plateau de compétition en dehors de leur temps de compétition
- quitter les vestiaires ou pénétrer sur les plateaux de compétition si ce n'est en formation régulière
- pénétrer dans les endroits interdits aux associations
- occuper des places réservées au public

La CNGM se réserve le droit d'appliquer l'article 54 des règlements généraux des activités pour toutes fautes graves.

Chaque équipe de gymnastique doit être complète en entrant dans l'enceinte d'un concours. Les équipes de gymnastique ne sont considérées comme complètes à condition qu'elles soient encadrées et qu'elles aient sur leurs rangs le nombre de gymnastes engagés : aucun gymnaste ne peut quitter son équipe sans l'autorisation préalable du directeur de compétition.

Sous peine de déclassement, il est interdit de procéder à des **changements de gymnastes au cours des épreuves**.

Chaque gymnaste d'une même équipe doit se présenter à **toutes les épreuves** du concours auquel l'équipe participe.

Pour une préparation spécifique à l'agrès, l'échauffement des gymnastes est autorisé. Son temps minimum sera de 30 secondes, à condition que cette préparation soit coordonnée, disciplinée et qu'elle n'entraîne aucun retard sur l'horaire.

5.2.2 TENUE ET DISCIPLINE

Dans les concours et championnats, la tenue vestimentaire et le comportement du gymnaste, du moniteur et de l'assistant sont pris en compte. Toute infraction aux règles et exigences entraîne une pénalisation pour la tenue vestimentaire non réglementaire et un comportement indiscipliné ; pour une infraction relative aux engins et pour un comportement de l'entraîneur, **possibilité d'expulsion**.

5.2.2.1 TENUE VESTIMENTAIRE

Pour la catégorie ADULTE :

- Cheveux longs attachés.
- Léotard avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé) sur le devant
- Sokol blanc ou de couleur unie pour le **cheval d'arçons, les anneaux, les barres parallèles, la barre fixe**
- **Socquettes obligatoires** (sauf au sol et à la table de saut) avec ou sans chaussons (port uniforme non obligatoire)
- Short pour le **sol** et la **table de saut**
- La tenue d'une équipe doit être uniforme et de même couleur (sokol, short et léotard). La couleur des socquettes et chaussons doit être uniforme.

Pour la catégorie PUPILLE :

- Cheveux longs attachés.
- Léotard avec écusson ou emblème ou insigne (flocage autorisé) sur le devant
- Short blanc ou de couleur unie avec socquettes avec ou sans chaussons ou pieds nus (port uniforme non obligatoire)
- La tenue d'une équipe doit être uniforme et de même couleur (sokol, short et léotard). La couleur des socquettes et chaussures doit être uniforme.

Dans une même équipe, les gymnastes adultes doivent avoir une tenue uniforme et les gymnastes pupilles doivent avoir une tenue uniforme. Le Sokol est autorisé en Pupille. La pénalisation par le responsable du jury pour tenue vestimentaire non-conforme sera appliquée sur la note finale de chaque gymnaste fautif, une seule fois pour l'ensemble de la compétition.

5.2.2.2 TENUE VESTIMENTAIRE DES JUGES

Dans tous les concours et championnats, la tenue est obligatoire. Dans le cas où cette tenue ne serait pas respectée, le juge pourrait se voir interdire l'accès du plateau de compétition.

Pour les dames

Pantalon gris ou blanc ou jupe grise ou bleu marine ou blanche, corsage ou maillot de couleur blanche (ou pâle), blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

Pour les messieurs

Pantalon gris ou noir, chemise blanche ou couleur claire avec cravate, blazer ou veste bleu marine, chaussures de sports ou de gym blanches.

Les juges doivent montrer l'exemple par une tenue correcte. Le short est interdit.

5.2.2.3 RESPECT DE L'HORAIRE ETABLI

Lorsqu'un horaire est établi, les associations sont tenues de le respecter.

Les associations doivent se présenter à l'emplacement de leur épreuve 20 minutes avant l'horaire établi. Dans tous les cas, le président de jury pourra **interdire la participation** des gymnastes en raison de l'importance de leur retard.

5.2.2.4 DROITS ET DEVOIRS DE L'ENCADREMENT

5.2.2.4.1 L'entraîneur doit :

- être en tenue sportive
- aider son gymnaste à l'appareil
- soulever son gymnaste à la suspension aux anneaux et à la barre fixe, sans le pousser
- se tenir près de l'agrès aux anneaux, au saut, aux barres parallèles et à la barre fixe pendant l'exercice de son gymnaste pour des raisons de sécurité
- assister ou conseiller son gymnaste pendant la période des 30 s, suite à une chute et entre les deux sauts en équipe ou en individuel lors de la finale par appareil.

Pendant la rotation entre deux agrès, un entraîneur (en aucun cas un gymnaste) pourra s'adresser au responsable du jury, pour lui formuler une observation argumentée sur la **note D et les déductions pour temps et ligne ; aucune réclamation sur la note E**. Cette intervention devra être rapide, courtoise et exceptionnelle. Après le départ de l'entraîneur, le responsable du jury délibérera avec les jurys de l'agrès du bien-fondé de la réclamation. La décision sera alors irrévocable.

5.2.2.4.2 L'entraîneur ne doit pas :

- modifier la hauteur des agrès : la préparation des agrès est permise pendant l'échauffement et les pauses (sauf en Pupille)
- déplacer le tapis supplémentaire (anneaux, saut, fixe) pendant l'exercice
- parler au gymnaste ou l'aider pendant l'exercice
- discuter avec les juges pendant le déroulement de la compétition

5.2.2.4.3 Présence des entraîneurs sur les plateaux de compétition

Deux entraîneurs sont autorisés par association.

5.2.2.5 DROITS ET DEVOIRS DES GYMNASTES

5.2.2.5.1 Le gymnaste doit :

- se présenter correctement au jury à l'agrès au début et à la fin de l'exercice
- répéter (s'il le souhaite) son exercice s'il a dû l'interrompre pour des raisons indépendantes de sa volonté, après validation du président du jury
- s'entretenir (s'il le souhaite) avec son entraîneur pendant la période de 30s suite à une chute
- participer aux cérémonies des podiums en tenue gymnique.

5.2.2.5.2 Le gymnaste ne doit pas :

- retarder la compétition
- commencer l'exercice avant le signal et l'autorisation du responsable du jury ou des juges
- avoir un comportement indiscipliné (ex : magnésium au sol, endommager l'agrès)
- modifier la hauteur des agrès
- s'entretenir avec les juges en fonction pendant le déroulement de la compétition
- être torse nu sur le plateau de compétition
- quitter l'aire de compétition

Après l'échauffement ou pendant les pauses, la préparation des agrès est permise.

Toutes tenues et attitudes jugées non décentes par le directeur du concours, seront sanctionnées. Le directeur du concours décidera de la valeur de la pénalisation et/ou l'exclusion.

5.3 REGLES DE PARTICIPATION EN COMPETITION

5.3.1 ENTRAINEURS ET JUGES

Aucune équipe ne peut être présentée par un **membre du jury (juge)**.

5.3.2 GYMNASTE BLESSE EN COMPETITION

Si un gymnaste d'une équipe, par suite de blessure ou indisposition, ne peut continuer son concours, l'entraîneur devra en aviser immédiatement le directeur du concours.

5.3.3 NON PARTICIPATION D'UN GYMNASTE A UN AGRES

Dans une équipe, si un gymnaste, ne souhaite pas se produire à un agrès particulier mais envisage de passer aux autres agrès du concours, il devra obligatoirement se présenter en tenue gymnique devant le jury. Le responsable du jury à l'engin lui attribuera alors la note 0.

Si une équipe se présente avec un nombre inférieur au minimum de la catégorie, le responsable du jury attribuera la note 0 à chaque gymnaste manquant.

5.3.4 JUGES

Les juges inscrits à une compétition doivent officier pour tous les horaires prévus. Tout retard ou départ anticipé entraînera une amende pour juge manquant.

Compétitions	Nombre de juges minimum
Coupes Nationales Interclubs	2 juges dont 1 Fédéral pour 1 équipe 3 juges dont 1 Fédéral pour 2 équipes

Les associations qui ne fourniront pas le nombre de juge demandé en rapport avec le nombre d'équipes **inscrites**, se verront appliquer une amende de **300 Euros** par juge manquant, indépendamment du désistement des gymnastes. Dans le cas d'absence d'un juge en surnombre par rapport au nombre de gymnastes inscrits, aucune amende ne sera appliquée, si le juge informe le responsable du jury avant la compétition.

6. EPREUVES – COTATION

6.1 FACTEURS DE NOTATION 1ERE DIVISION

Coupe Nationale Interclub 1 ^{ère} Division		
	6 appareils libres Benjamin - Minime - Cadet - Junior - Senior	Ou x appareils imposés Benjamin-Minime
Difficultés FSCF 0,0 A 0,1 B 0,2 C 0,3 D 0,4 E 0,5 F 0,6	Addition la sortie + 7 meilleures difficultés (FIG + FSCF) 4 éléments FSCF maxi 5 éléments dans un même groupe au maximum	Mouvement impose 5 ^{ème} Degré ou 4 ^{ème} Degré Sol, Arçons, Anneaux, Barres //, Barre Fixe. Sol et Saut : noté comme du libre
Exigences Spécifiques (1 à 3)	1 élément par groupe d'éléments code FIG valeur mini A Chaque exigence de groupe (1 à 3) d'éléments remplie 0,5 x 2 = 1 pt	
Sortie (groupe 4 sauf au sol)	Valeur FSCF = 0,0 Valeur A = 0,2 Valeur B = 0,4 Valeur C/D/E = 0,6	
Points de connexion	Pas de point de connexion	
Note D	Difficultés + exigences + sortie - pénalisations jury D	5 ^{ème} Degré = 1 4 ^{ème} Degré = 0
Note d'exécution maximale : 10 points	Nombre de difficultés FIG et FSCF : 4 max déductions note d'exécution 6 éléments et plus - 0 pt 5 éléments - 2 pts 4 éléments - 4 pts 3 éléments - 6 pts 1 à 2 éléments - 8 pts aucun élément - 10 pts	
Note finale	Note D (Difficultés) + Note E (Exécution) – Pénalisations Resp jury	
Hauteur de la table de saut	1,35 m sauf pour les Pupilles 1,20 m.	

Uniquement pour la catégorie Benjamin/Minime, les gymnastes auront le choix entre :

- Soit de passer sur un mouvement libre
- Soit de passer sur un imposé (5^{ème} ou 4^{ème}). **Le sol et le saut seront notés comme du libre sans pénalisation pour non utilisation des 4 coins.**

ELEMENTS REFERENCES F.S.C.F.		Sortie
Sol	Ecrasement facial (2s) ; De l'ATR rouler en avant jambes tendues ; Rouler en arrière par l'appui renversé ; Rondade	
Arçons	Faux ciseau avant ; De l'appui facial , ½ cercle ; Déplacement en appui cavalier sur un arçon en appui facial ; Suisse simple	De l'appui dorsal, 3/4 cercle avec sortie par l'appui facial transversal les 2 mains sur un arçon (Tchèque)
Anneaux	Descente de soleil ou de lune ; De la suspension, établissement de force, bras fléchis à l' équerre 2s (simultané à l'équerre 2s) ; S'élever à l'appui renversé bras fléchis (2s) (« trépied »)	Sortie salto avant ou arrière groupé
Barres parallèles	Elancer en avant avec ½ t sous 45° à l'appui ou à l'appui brachial ; Etablissement arrière à l'appui ; Bascule de l'appui à l'appui, par la suspension (petite bascule) ; Salto en dessous à la suspension brachiale	Sortie salto avant ou arrière groupé
Barre fixe	Tour d'appui arrière, Elancer en avant avec ½ t à l'horizontale et en changeant les 2 prises (pieds au dessus de la barre) Elancer en arrière établissement arrière	Sortie salto avant ou arrière groupé

Aux arçons, toute autre forme de sortie ou pose de main entraînera une non reconnaissance.

6.2 FACTEURS DE NOTATION 2EME DIVISION

Catégories	Sol	Arçons	Anneaux	Saut	Parallèles	Fixe
Pupille	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Pupille	Imposés 3 ^{ème} au 5 ^{ème} Pupille	Imposés 3 ^{ème} au 5 ^{ème} Pupille	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Pupille	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Pupille	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Pupille
Adulte	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Adulte	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Adulte	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Adulte	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Adulte	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Adulte	Imposé 1 ^{er} au 5 ^{ème} Adulte

7. COMPOSITION DES EQUIPES

7.1 1ERE DIVISION

Chaque équipe est composée de 3 à 9 gymnastes avec la répartition suivante :

- Minime – Benjamin : 1 à 3 gymnastes (2 gymnastes maximum passent à chaque agrès)
- Cadet – Junior : 1 à 3 gymnastes (2 gymnastes maximum passent à chaque agrès)
- Senior : 1 à 3 gymnastes (2 gymnastes maximum passent à chaque agrès)

7.2 2EME DIVISION

Chaque équipe est composée de 4 à 8 gymnastes avec la répartition suivante :

- Pupille : 2 à 4 gymnastes
- Adulte : 2 à 4 gymnastes.

8. CLASSEMENT TOUR REGIONAL ET FINALE

8.1 CLASSEMENT 1ERE DIVISION

Le total des points d'une équipe est obtenu en prenant à chaque agrès :

- la meilleure note Minime - Benjamin
- la meilleure note Cadet - Junior
- la meilleure note Senior.

A l'issue du 1^{er} tour, toutes les équipes sont classées. L'équipe classée première, à l'issue du tour régional, est qualifiée pour la finale. Un classement vertical sera effectué au niveau national pour la qualification des autres équipes.

8.2 CLASSEMENT 2EME DIVISION

Le total des points d'une équipe est obtenu en prenant, à chaque épreuve :

- les deux meilleures notes Pupille
- les deux meilleures notes Adulte.

A l'issue du tour régional, toutes les équipes sont classées. Les deux premières équipes sont qualifiées pour la finale.

En fonction des résultats et du nombre d'associations engagées au tour régional, la Commission Nationale de Gymnastique Masculine pourra décider de qualifier plusieurs associations du même centre régional pour participer à la finale.

Une association ne peut présenter **en finale**, qu'une seule équipe en 2^{ème} DIVISION.

9. RECOMPENSES

Les titres seront attribués aux équipes classées 1^{ère} de chacune des catégories suivantes en finale :

- La COUPE NATIONALE INTERCLUB 1^{ère} DIVISION
- La COUPE NATIONALE INTERCLUB 2^{ème} DIVISION
- Le CHALLENGE JEAN BOUCHER.

Le challenge Jean BOUCHER sera attribué pour une année, à l'association ayant obtenu le meilleur cumul, par addition de points d'une équipe en 1^{ère} DIVISION et d'une équipe en 2^{ème} DIVISION.

10. ALLOCATION DE DEPLACEMENT

Lors de la finale nationale, la Fédération participera aux frais de transport des équipes, pour chaque division :

- cette aide est réservée aux compétitions de jeunes de moins de 18 ans pour les associations dont le siège social est à plus de 50 km du lieu de la compétition. Les remboursements inférieurs à 25€ ne sont pas remboursés et sont déduits de l'enveloppe globale.
- remboursement selon péréquation
- aucune demande de remboursement à effectuer, le siège fédéral se chargera des calculs d'après les résultats officiels des finales ;
- la totalité des allocations sera versée directement aux associations concernés (faire parvenir un R.I.B. de votre association au siège de la fédération, pour virement).